



## Changements apportés contrat de programme

**Date d'aujourd'hui :** 1er juillet 2024

---

### **Qu'est-ce que le contrat de programme SELECT ?**

Avant 2023, le contrat SELECT était notre principal contrat de licence qui définissait les paramètres juridiques de l'utilisation de nos logiciels et services par les comptes et ce à quoi ils avaient droit de la part de Bentley. Bien que l'accord s'intitule « Contrat de programme SELECT », il constituait également une condition préalable à d'autres programmes de licence, notamment Enterprise 365 (E365) et Enterprise 365 Public Sector (EPS ou EPS-365). Depuis 2023, le nouvel accord de programme SELECT est l'un des trois contrats distincts applicables à chacun de nos programmes commerciaux (SELECT, Enterprise 365, EPS) ; les comptes signeront un accord séparé, autonome, spécifique au programme commercial auquel ils souscrivent.

### **Pourquoi avons-nous modifié l'accord SELECT ?**

En plus d'une mise à jour du contenu, nous avons rationalisé le processus contractuel conformément aux meilleures pratiques de l'industrie et à nos programmes actuels de licences d'entreprise. De plus amples détails sur la modification de la procédure contractuelle sont fournis dans la question ci-dessous.

### **Quels étaient les changements ? En quoi cela a-t-il profité à nos comptes ?**

**Structure du contrat :** L'accord sur le programme SELECT datant d'avant 2023 était une plate-forme ou un cadre, avec des annexes qui couvraient des termes ou des domaines spécifiques du programme. La structure publiée en 2023 comprend trois accords distincts, applicables à chacun de nos programmes commerciaux (SELECT, Enterprise 365, Enterprise 365-Public Sector) ; les comptes signent à présent un accord séparé, autonome, spécifique au programme commercial auquel ils souscrivent. Avec cette structure, les comptes acceptent désormais uniquement les conditions qui concernent le programme commercial auquel ils souscrivent.

**Mise à jour du contrat :** Avant 2023, la dernière mise à jour du contrat remontait

à 2014, il était donc temps de le revoir. Pour voir en détail ce qui a été modifié et pourquoi, consultez la version annotée.



## **Quel sont les répercussions ? Comment les comptes exécutent-ils les contrats ?**

Grâce à ce processus d'exécution rationalisé, nous pouvons éviter certaines étapes. Les comptes recevront un document d'offre comprenant une URL. Le compte peut suivre ce lien et accéder non seulement aux termes du contrat, mais aussi à des notes d'orientation expliquant la nouvelle structure du contrat et les différences entre l'ancien et le nouveau contrat. En adoptant nos conditions générales, les comptes peuvent unilatéralement achever le processus contractuel en renvoyant à Bentley un document d'offre signé. Pour de nombreux comptes, cela devrait accélérer considérablement les transactions (du côté des contrats).

## **Les trois contrats concernent SELECT, Enterprise 365 et Enterprise 365-Public Sector. Qu'en est-il de CSS ?**

CSS ne change pas, mais les conditions générales de CSS sont désormais intégrées dans les contrats SELECT et Enterprise 365. Les droits Enterprise 365 DOIVENT être financés par le biais de CSS, de sorte que ces termes seront toujours pertinents pour les abonnements Enterprise 365. Seules certaines offres (par exemple, PWDI) dans le cadre de SELECT nécessitent un financement par le CSS, de sorte que ces termes ne seront pertinents pour les souscripteurs que s'ils utilisent des services éligibles au CSS.